

Royaume du Maroc



*Département de l'Economie, des Finances
et de la Privatisation*



*Direction de la Politique
Economique Générale*

***L*es mutations structurelles de l'économie marocaine entre 1990-1999**

- Mai 2000 -

**Document de travail n° 52
Version actualisée en avril 2001**

Ce document de travail engage la responsabilité de ses auteurs. Il est diffusé par la Direction de la Politique Économique Générale pour introduire un débat sur le sujet en question et susciter des observations.

**Les mutations structurelles de l'économie
marocaine entre 1990-1999**

- Mai 2000 -

Par

*Fatima Bernoussi
Abdessamad Kasimi*

Table des matières

Introduction	2
1. Principales caractéristiques de l'économie nationale	3
1.1. Croissance économique en deçà de son potentiel	3
1.2. Meilleur profil pour les finances publiques	3
1.3. Réduction du poids de la dette publique extérieure	4
1.4. Redressement des équilibres extérieurs	4
1.5. Maîtrise relative de la liquidité de l'économie et de l'inflation	5
2. Actions et réformes menées par les pouvoirs publics	6
2.1. Promotion de l'investissement et de l'emploi	6
2.2. Assainissement des finances publiques	7
2.3. Réforme du secteur financier	8
2.4. Élargissement du champ d'activité du secteur privé	9
2.5. Intégration du Maroc à l'économie mondiale	10
2.6. Promotion des secteurs sociaux	11
2.7. Développement du monde rural	12
2.8. Modernisation de l'Administration Publique	12
2.9. Développement des ressources humaines	13
2.10. Protection de l'environnement	13
Conclusion	14

Introduction

Depuis le milieu des années 80, le Maroc a entrepris un vaste chantier de réformes structurelles visant à stabiliser le cadre macro-économique du pays, à améliorer l'environnement de l'entreprise, à intégrer le Maroc dans l'économie mondiale et à renforcer la compétitivité de l'appareil productif national, l'objectif étant en définitive de jeter les bases d'une croissance économique forte et durable.

Ces réformes, qui ont nécessité un travail législatif et réglementaire considérable, ont porté essentiellement sur la modernisation et la simplification du système fiscal, la déréglementation des prix, la libéralisation du commerce intérieur et extérieur, l'amélioration de la gestion des entreprises publiques, l'élargissement du champ d'activité du secteur privé et la modernisation du secteur financier.

Elles ont largement contribué au redressement des équilibres macro-économiques fondamentaux, à la maîtrise relative de l'inflation et à l'amélioration de l'environnement économique et financier de l'entreprise. Toutefois, la croissance économique demeure en deçà des potentialités du pays sous l'effet des fortes fluctuations de la production agricole.

Etant donné le rôle central joué par le Ministère de l'Economie et des Finances dans cette dynamique de réformes, ce département a lancé un programme de modernisation dès 1996 en vue d'apporter une meilleure visibilité aux opérateurs économiques, de les accompagner dans leur processus de mise à niveau et de leur permettre de tirer profit du contexte d'ouverture de l'économie marocaine sur l'extérieur.

Cette dynamique de réformes a été reprise dans le cadre du projet de Plan de développement économique et social 2000-2004 qui vise à accélérer la croissance, à réduire le chômage, à mieux intégrer le Maroc à l'économie mondiale et à rendre le développement économique porteur de convergence sociale et de solidarité.

La présente note retrace l'évolution de l'économie marocaine et présente les principales réformes menées au cours des années 90.

1. Principales caractéristiques de l'économie nationale

1.1. Croissance économique en deçà de son potentiel

En dépit des multiples réformes structurelles et sectorielles mises en œuvre, l'économie nationale n'a enregistré qu'un taux de croissance de 2,4% en moyenne annuelle entre 1990 et 1999 contre 3,8 % entre 1980 et 1989.

Eu égard aux exigences du développement économique et social, ce rythme de croissance économique reste insuffisant. Il aurait pu être plus important, étant donnée l'ampleur des réformes engagées, s'il n'avait pas été ralenti par la fréquence des sécheresses au cours des années 90. Ainsi, l'économie nationale reste vulnérable aux aléas climatiques en raison notamment du rôle stratégique joué par le secteur agricole dans la croissance économique du pays.

Toutefois, depuis 1996, l'impact de la sécheresse sur l'activité économique autre que l'agriculture est de plus en plus limité. En effet, le rythme de croissance du PIB hors agriculture ne s'est jamais situé en deçà de 3% même lors des années de sécheresse.

D'ailleurs, au cours des années 90, la croissance économique a été tirée principalement par l'activité non agricole. Les secteurs d'activité qui ont le plus contribué à la croissance du PIB en termes réels sont les services, les industries manufacturières et les administrations publiques. Leurs contributions à la croissance sur la période 1990-1999 se sont situées respectivement à 1,2%, 0,6% et 0,6% en moyenne annuelle.

L'accroissement moyen annuel du PIB nominal de 5,9% entre 1990 et 1999 trouve son origine notamment dans l'évolution de la consommation intérieure et de la formation brute du capital fixe (FBCF).

La consommation des ménages a été le principal déterminant de la croissance nominale sur la période 1990-1999 puisque sa contribution s'est établie en moyenne annuelle à près de 4%. Pour sa part, la FBCF a contribué à la croissance du PIB au cours de cette dernière décennie, pour 1,8%. La contribution de la FBCF a été nettement plus importante en 1998 (3,4%) et en 1999 (2%) suite à la reprise de l'investissement enregistrée à partir de 1998. Le taux d'investissement s'est établi en 1999 à 24,2% contre 19,6% en 1996. Cette reprise de l'investissement s'est matérialisée au niveau des importations de biens d'équipement qui ont augmenté de 24,8% en 1990, de 33,5% en 1998 et de 12,6% en 1999.

1.2. Meilleur profil pour les finances publiques

La politique menée au cours de la période 1990-1999 a permis de contenir le déficit à un niveau soutenable et de développer l'épargne publique de manière à assurer l'autofinancement d'une part plus importante des dépenses d'investissement, à libérer des ressources supplémentaires au profit du secteur privé et à assouplir ainsi les conditions de financement de l'économie.

C'est ainsi que le déficit budgétaire a été ramené de 10,1% du PIB en 1980, à 3,5% en 1990. Au titre de l'année civile 1999, les finances publiques ont enregistré un excédent équivalent à 0,9% du PIB.

La maîtrise relative du déficit s'est accompagnée d'une amélioration sensible de l'épargne publique. Celle-ci découle de la consolidation de la pression fiscale suite à la simplification et la modernisation du système fiscal et du développement des recettes respectives de monopole et de privatisation.

Elle résulte également de la diminution relative du train de vie de l'Etat et de la réduction en pourcentage du PIB des dépenses de compensation et des intérêts de la dette extérieure.

L'assainissement des finances publiques a enfin permis la réduction du stock des arriérés qui représente actuellement l'équivalent de 5 à 6 jours de dépenses ordinaires et de dégager ainsi des ressources supplémentaires au profit du secteur privé.

1.3. Réduction du poids de la dette extérieure

La stabilisation du cadre macro-économique a permis de mettre fin en 1993 au cycle de rééchelonnement de la dette et de reprendre le cycle normal du paiement de la dette extérieure. Elle a également contribué, à côté de la gestion active de la dette, à ramener le poids de la dette globale (y compris dette garantie) de 119,1% du PIB en 1988 à 104,7% en 1990 et à 91% du PIB en 1999, sous l'effet essentiellement de la réduction de l'endettement public extérieur. L'encours de la dette extérieure est en effet passé de 93,9% du PIB en 1988 à 77,9% en 1990 et à 51,4% en 1999.

Ce repli est imputable au respect du calendrier des remboursements de la dette extérieure du Trésor et récemment aux opérations de reconversion d'une partie des dettes espagnoles et françaises en investissements et au remboursement par anticipation des dettes onéreuses.

Cependant, les charges de la dette extérieure du Trésor (intérêts et amortissement) absorbent encore près de 20% des recettes ordinaires (hors reliquat 2^{ème} licence GSM), ce qui constitue encore un lourd fardeau pour les finances publiques.

La forte baisse de l'endettement extérieur a été accompagnée cependant par un développement sensible de la dette intérieure. L'encours de cette dette a évolué de 13,7% du PIB en 1980 à 26,8% en 1990 et à 39,6% en 1999.

1.4. Redressement des équilibres extérieurs

La décennie 90 est marquée par la libéralisation du commerce extérieur et une meilleure intégration de l'économie nationale à l'économie mondiale. Les réformes entreprises dans le cadre de cette libéralisation ont visé notamment la réduction progressive des restrictions quantitatives, l'allègement du niveau de protection tarifaire de la production nationale et la libéralisation de la réglementation des changes.

Cette libéralisation n'a pas pour autant engendré de déséquilibre extérieur. Au contraire, le déficit annuel du compte courant de la balance des paiements a été ramené, la maîtrise du déficit budgétaire aidant, de 7,5% du PIB en 1980 à 0,8% en 1999.

L'amélioration du compte courant, intervenue dans un contexte marqué par la libéralisation progressive du commerce extérieur et de la réglementation des changes, est due en partie à la réduction du déficit commercial global qui est passé de 12,5% sur la période 1980-1985 à 8,5% durant la période 1986-1999.

Le solde excédentaire de la balance voyages est passé de 3,5% du PIB en moyenne annuelle entre 1980 et 1989 à 3,6% du PIB entre 1990 et 1999. En 1999, le solde voyages s'est établi à 4,3% du PIB marquant ainsi une nette amélioration due à la reprise de l'activité touristique.

Le financement du déficit extérieur ne pose plus de problèmes depuis la sortie du rééchelonnement compte tenu du développement des investissements étrangers dont le niveau est passé de 0,7% du PIB entre 1980 et 1989 à 2,3% du PIB entre 1990 et 1999. Ces investissements ont atteint le niveau record de 5,4 % du PIB en 1999 suite à l'attribution de la deuxième licence GSM.

L'allègement du déficit courant, d'une part, et le renforcement des flux d'investissements étrangers, d'autre part, ont permis de couvrir le flux négatif au titre des financements extérieurs et de consolider le niveau des réserves de change du pays qui représentent aujourd'hui près de 6 mois d'importations de biens et services.

1.5. Maîtrise relative de la liquidité de l'économie et de l'inflation

Sur le plan monétaire, la préoccupation de la politique suivie est de réduire les tensions inflationnistes en maintenant l'expansion de la masse monétaire et du crédit dans des limites compatibles avec l'évolution de la production. Aussi, la politique monétaire prudente menée par les pouvoirs publics a contribué à une meilleure maîtrise de l'inflation dont le taux, mesuré par l'accroissement de l'indice du coût de la vie, a été ramené de 12,5% en 1981 à 3,1% en 1989 et à 0,7 % en 1999. La maîtrise de l'inflation a permis d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale et de préserver le pouvoir d'achat du citoyen.

Le ralentissement de la croissance de la masse monétaire s'est accompagné d'une modification de la structure des contreparties de la masse monétaire. La part des créances sur le Trésor a en effet baissé au profit des avoirs extérieurs et des crédits à l'économie, suite à l'assainissement des finances publiques et à la modernisation du mode de financement du Trésor qui repose de plus en plus sur la mobilisation de ressources non bancaires à travers le marché des adjudications. D'ailleurs la contribution moyenne des créances sur le Trésor à la création monétaire a diminué de 52,2% sur la période 1980-1989 à 37% entre 1990-1999 alors que celle des crédits à l'économie s'est améliorée de 43,1% à 69% entre les 2 sous périodes considérées sous l'effet notamment du développement des crédits à moyen et long termes.

Pour leur part, les réserves de change se sont nettement améliorées, passant de l'équivalent d'un mois d'importations de biens et services entre 1980 et 1989 à 6,7 mois en 1999. Enfin, les crédits à l'économie se sont développés passant de 27,7% du PIB en 1982, à 36,2% en 1990 et à 56,3 % en 1999.

2. Actions et réformes menées par les pouvoirs publics

La politique menée par les pouvoirs publics au cours de la décennie 90 s'est fixée pour objectif de promouvoir l'investissement et l'emploi, de consolider les équilibres économiques et financiers, de désengager l'Etat des secteurs productifs, de développer le monde rural, de restructurer l'Administration publique, de développer les ressources humaines, de promouvoir les secteurs sociaux et de protéger l'environnement.

2.1. Promotion de l'investissement et de l'emploi

Pour promouvoir l'investissement et l'emploi, les pouvoirs publics ont entrepris un certain nombre d'actions dont les plus importantes sont :

- La mise en application des dispositions de la Charte de l'investissement qui généralise et automatise l'octroi d'avantages par la suppression de l'autorisation préalable de l'administration et l'intégration du dispositif incitatif dans le droit commun et qui prévoit la mise en place d'une Agence Nationale de Promotion des Investissements.
- La modernisation de l'environnement juridique de l'entreprise avec l'adoption du code du commerce, du code sur les sociétés anonymes, des lois sur les autres formes de sociétés commerciales, de la loi sur la concurrence et la liberté des prix et de la loi sur les groupements d'intérêt économique.
- L'encouragement de la créativité par l'adoption de textes de loi sur la protection de la propriété intellectuelle et de la propriété industrielle.
- La mise en place d'un certain nombre de lignes de crédits nationales et étrangères et des fonds de garantie destinés au financement de l'investissement et à la mise à niveau des PME/PMI. En outre, un Fonds de Dépollution Industrielle a été mis en place et les critères d'éligibilité des entreprises à la garantie du FOGAM pour le financement de leur mise à niveau ont été assouplies.
- Le lancement de la construction de nouvelles zones industrielles, de complexes comportant des locaux professionnels pour les micro-entreprises et des zones franches. Cette dernière mesure a été renforcée par la réduction du taux de l'IS de 10 à 8,75% applicable aux entreprises installées dans ces zones.

Sur le plan fiscal, il a été procédé notamment à :

- L'adoption d'un cadre juridique permettant l'octroi d'avantages douaniers et fiscaux aux programmes d'investissement d'envergure dont le montant dépasse 200 millions de dirhams et la mise en place d'un Fonds de promotion des investissements.
- L'autorisation donnée aux entreprises afin de constituer, en franchise d'impôts, des provisions pour investissement, de les utiliser totalement ou partiellement à des fins de recherche et développement et de bénéficier du régime d'amortissement dégressif.

- La modification des dispositions du dahir du 30 décembre 1961 réglementant l'impôt des patentes et la réduction du plafond de la valeur locative de 100 à 50 millions de dirhams en vue d'encourager l'investissement d'extension et la création d'activités nouvelles.

Parallèlement à ces mesures, des actions directes en faveur de l'emploi ont été entreprises dont les principales concernent :

- La création prochaine de l'Agence Nationale de Promotion des Emplois et des Compétences qui a pour missions de réguler le marché du travail et de jouer le rôle d'intermédiaire entre l'offre et la demande d'emploi.
- L'adoption d'un programme d'appui à l'auto-emploi en faveur des diplômés chômeurs. Un certain nombre de facilités sont accordées aux bénéficiaires pouvant prendre la forme de crédits, d'exonération fiscale ou d'aide technique pour leur permettre de se prendre en charge et de créer leurs propres entreprises.
- La mise en place du programme action-emploi et la dynamisation des structures relatives à la formation-insertion à travers des mesures d'encouragement des entreprises qui organisent des stages de formation et d'insertion professionnelle. L'objectif visé est d'assurer l'insertion de 25000 diplômés chômeurs par an.
- Le développement de la formation continue dans le cadre du système rénové des contrats spéciaux de formation.
- L'assouplissement des dispositions régissant le système de prêt jeunes promoteurs en matière de recouvrement et de taux de remémoration des prêts.

2.2. Assainissement des finances publiques

En vue de consolider les équilibres financiers et d'assainir les finances publiques, les pouvoirs publics se sont attachés à renforcer la discipline budgétaire en améliorant les recettes publiques et en rationalisant les dépenses publiques.

C'est ainsi que pour améliorer les recettes, plusieurs actions ont été entreprises après l'achèvement en 1990 de la réforme fiscale. Celles-ci concernent notamment :

- La modernisation du système fiscal, l'élargissement progressif de l'assiette fiscale, la pénalisation de la fraude fiscale et l'autorisation donnée aux différents ministères de percevoir des rémunérations pour services rendus.
- La réforme du code de recouvrement des créances de l'Etat dans le but de renforcer les garanties du Trésor, de lutter contre l'organisation d'insolvabilité qui est érigée en délit pénal et de recourir au droit de communication.
- La possibilité donnée aux entreprises de réévaluer leurs bilans pour une meilleure transparence des finances des entreprises.

Pour ce qui est des dépenses, l'objectif est la réduction du train de vie de l'Etat à travers la réforme du parc automobile, la stabilisation des crédits relatifs aux télécommunications, à l'eau et l'électricité ainsi que la gestion active de la dette qui consiste à rembourser par anticipation la dette onéreuse et à convertir une partie des dettes contractées en investissements. Ces opérations ont permis en 1999 la conversion de 666 millions de francs de dette à l'égard de la France et de 1,25 milliard pesetas de dette à l'égard de l'Espagne, soit un total de près de 120 millions USD, générant des investissements d'un montant prévisionnel total de 2,8 milliards de dirhams.

En outre, un décret sur les marchés publics a été adopté. Il précise les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion. Le but est d'instaurer plus de transparence dans la gestion des marchés publics, d'assurer les conditions de concurrence loyale, d'évaluer l'efficacité des soumissions en terme de qualité et de simplifier la procédure de soumission.

Par ailleurs, pour améliorer la visibilité, il a été procédé dans le cadre de la préparation du Plan de développement économique et social, à la mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements publics.

Concernant les finances des collectivités locales, une réflexion sur la réforme de la fiscalité locale a été lancée. A cela s'ajoute l'adoption de la loi relative à la réorganisation du Fonds d'Equipement Communal et la préparation d'un plan comptable des collectivités locales.

2.3. Réforme du secteur financier

Les pouvoirs publics ont procédé à l'accélération des réformes dans le secteur financier en vue de mobiliser davantage l'épargne, d'assouplir les conditions de financement des entreprises et de diversifier leurs sources de financement. Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises. Il s'agit de :

- L'adoption de la loi bancaire, la suppression de l'encadrement du crédit et la libéralisation totale des taux d'intérêt avec la suppression des plafonds des taux débiteurs.
- La baisse tendancielle du taux maximum des intérêts conventionnels pratiqué par les établissements de crédits qui est de 15,63% en mai 2000.
- La suppression en juin 1998 du plancher d'effets publics de manière à ce que le Trésor se finance aux conditions du marché. Le but de cette mesure est de libérer des ressources supplémentaires au profit des entreprises et d'alléger les tensions qui pèsent sur les taux d'intérêt.
- La modernisation de la Bourse des valeurs de Casablanca à travers la création d'un dépositaire central des titres et l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs. En outre, il a été procédé à la finalisation de la réforme du marché monétaire et son élargissement avec le réaménagement du marché des adjudications, la mise en place des Titres de Créance Négociables et des OPCVM et le lancement des bons de Trésor et des bons de privatisation.

- Le renforcement de l'épargne institutionnelle avec l'assainissement du secteur des assurances (liquidation de cinq compagnies, finalisation en cours de la loi sur les assurances et mise en place des indicateurs de solvabilité), la réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites, la mise en place d'un marché hypothécaire et le lancement d'études portant sur l'épargne.
- L'institution d'un marché de change en vue d'améliorer les conditions de financement de l'économie, de développer les mécanismes de couverture des risques de change et de promouvoir l'émergence d'un marché monétaire interne en devises.
- L'assouplissement du cadre prudence par le relèvement du coefficient de division des risques de 10 à 20% en vue d'encourager les banques à accroître leurs engagements vis à vis des entreprises notamment les PME.
- Le réaménagement du coefficient de liquidité afin de l'adapter aux normes internationales.
- La rénovation de l'ensemble du dispositif prudentiel et l'introduction de l'obligation pour les établissements de crédit de respecter les règles prudentielles sur une base consolidée.

2.4. Élargissement du champ d'activité du secteur privé

La politique de privatisation a été conçue dans l'optique de créer les bases du développement du secteur privé. Les premières opérations de transfert d'entreprises publiques au secteur privé ont eu lieu en 1993, mais la privatisation n'a atteint son rythme de croisière qu'à partir de 1994.

C'est ainsi que le produit généré par les cessions a atteint plus de 18 milliards de DH (hors 2^{ème} ligne GSM) dont plus de 20% a été réalisé au niveau de la Bourse des Valeurs. Ces opérations de privatisation ont dynamisé l'activité boursière, dont la capitalisation a été multipliée par 8 entre 1992 et 1999 pour atteindre 138051 millions de dirhams, développé l'actionnariat populaire et stimulé le flux des investissements directs étrangers.

Le programme de privatisation a concerné plusieurs secteurs d'activité (tourisme, énergie, secteur financier...). Il a été accompagné par l'attribution de concessions dans les domaines de la distribution d'eau et d'électricité, de la production d'énergie électrique, des infrastructures portuaires et routières et la réforme du secteur des télécommunications visant la libéralisation du secteur qui s'est concrétisée par l'attribution de la deuxième licence GSM au groupement Méditelecom et par l'ouverture prochaine du capital de MarocTélécom au secteur privé.

Ce processus devra s'accélérer avec la révision de la loi sur les privatisations qui a élargi son périmètre d'action à tous les établissements publics, au delà de la liste initiale et qui a introduit de la souplesse dans le processus de privatisation tout en renforçant les règles de transparence et d'équité.

Parallèlement à la politique de privatisation, plusieurs entreprises et établissements publics ont été restructurés au cours de cette période. Ceci a permis au niveau du secteur des établissements publics de dégager un résultat net positif, de consolider substantiellement la capacité d'autofinancement et d'améliorer ainsi la situation financière.

La politique de privatisation et la poursuite du redressement de la situation financière des entreprises publiques, devraient se traduire à l'avenir par un effet positif certain sur l'ensemble de l'économie nationale, en termes d'augmentation de la production, de réduction des transferts budgétaires, d'autofinancement de l'investissement et de désendettement.

2.5. Intégration du Maroc à l'économie mondiale

Pour intégrer le Maroc à l'économie mondiale, les pouvoirs publics ont entrepris les actions suivantes :

- La mise en œuvre de la convertibilité courante du dirham en 1993 et l'assouplissement par la suite de la réglementation des changes.
- La poursuite de la libéralisation du commerce extérieur avec :
 - * la réforme du code des douanes et des impôts indirects.
 - * la réduction des quotités des droits de douane de 13 à 6.
 - * la libéralisation du commerce des céréales, du sucre et des huiles.
 - * la modification de la loi relative au commerce des hydrocarbures et à leur distribution.
 - * la signature d'accords de coopération économique et commerciale avec plusieurs pays.
- La réduction du droit d'importation avec ou sans maintien du PFI sur certains intrants dans le but de baisser le coût de production des secteurs du bâtiment, de l'agroalimentaire, de l'artisanat, etc.
- Le développement du régime du drawback et son extension à l'énergie consommée pour la fabrication des produits industriels exportés en vue de réduire les coûts de revient et d'améliorer la compétitivité des produits nationaux sur le marché international. Sont concernés par cette mesure les secteurs du textile et de l'habillement, l'industrie céramique, les exportations d'électricité et le secteur du ciment.
- L'intégration du droit d'importation et du prélèvement fiscal à l'importation en un taux unique dans le cadre de la simplification du tarif douanier.

Ce processus a été couronné par :

- La mise en œuvre de la valeur du GATT.
- La mise en application, à partir du 1^{er} mars 2000, des accords d'association avec l'UE et l'AELE instituant un partenariat dans les domaines économique, financier, social et culturel en vue d'aboutir progressivement à l'établissement d'une zone de libre échange à l'horizon 2012.

- La mise en application d'un certain nombre d'accords instituant des zones de libre échange avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie et un accord sur la certification de l'origine avec la Libye.
- La conclusion d'accords de non double imposition entre le Maroc et plusieurs pays en vue d'harmoniser le système de la fiscalité douanière.

2.6. Promotion des secteurs sociaux

En vue de soutenir et de promouvoir les secteurs sociaux les pouvoirs publics ont réalisé un certain nombre de mesures parmi lesquelles :

- L'amélioration du climat social, avec la signature du « gentlemen's agreement » entre le gouvernement et la Confédération Générale des Entrepreneurs Marocains (C.G.E.M.) du 1^{er} Août 1996, l'accord tripartite entre les partenaires sociaux et l'aboutissement du dialogue social dans le cadre de la « déclaration du 19 Moharram » en 2000. Cette dernière, qui a jeté les bases d'une paix sociale, conforte les mécanismes de dialogue et de négociation collective.
- L'adoption de la loi portant création de l'Agence de Développement Social qui s'est assignée comme principal objectif d'atténuer le déficit social touchant particulièrement les couches vulnérables. Fondée sur le principe de partenariat avec les secteurs associatif et privé, elle vient renforcer l'action et le dispositif de l'Etat en matière d'action sociale notamment dans le domaine de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, en plus de la compensation des prix des denrées de base, les pouvoirs publics ont entrepris des actions pour soutenir le pouvoir d'achat des citoyens, il s'agit de :

- La revalorisation dans le temps du salaire minimum en tenant compte de l'évolution de l'inflation et le relèvement des allocations familiales.
- L'institution du micro-crédit afin de permettre à des personnes économiquement faibles de développer leurs propres activités de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique.
- Le relèvement du seuil non imposable de 18000 DH à 20000 DH en matière d'IGR.
- La poursuite de la réalisation du programme de construction des 200000 logements économiques.
- L'annulation des créances des agriculteurs ne dépassant pas dix mille dirhams les années de sécheresse dans le but d'aider les petits agriculteurs à supporter les effets de ce fléau.
- L'augmentation du niveau minimum des allocations de vieillesse versées par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

En matière de couverture sociale, des textes concernant l'assurance maladie obligatoire sont à l'étude. En plus, outre la transformation en 1996 de la Caisse Marocaine de Retraite en entreprise publique bénéficiant de l'autonomie financière et le paiement par l'Etat de l'intégralité des charges patronales, il a été procédé au lancement d'études actuarielles des différents régimes de retraite qui devraient donner lieu à des mesures permettant de préserver l'équilibre à long terme de ces régimes.

2.7. Développement du monde rural

Pour le monde rural, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de mesures et mis en œuvre des programmes d'envergure à moyen terme dont l'objectif est d'élargir l'accès des populations rurales défavorisées aux services et équipements sociaux de base. Il s'agit notamment de :

- La mise en œuvre du programme des priorités sociales (BAJ1) et de la poursuite de l'exécution des plans d'électrification rurale généralisée, des routes rurales et de l'accès à l'eau potable.
- La mise en œuvre de plans anti-sécheresse avec la création, dans le cadre de la Loi de Finances transitoire 1996, d'un fonds de lutte contre les effets de la sécheresse et l'allocation d'un budget spécifique dans le cadre de la Loi de Finances du second semestre 2000.

2.8. Modernisation de l'Administration Publique

Pour moderniser l'Administration publique et la restructurer en vue d'en faire un instrument efficace au service du développement, les pouvoirs publics ont engagé un certain nombre de réformes parmi lesquelles :

- Le lancement d'une étude relative à la réforme de la fonction publique et des structures administratives. Les objectifs visés concernent notamment la mise en place d'une administration plus proche des citoyens et transparente dans sa gestion ainsi que le réajustement et l'optimisation des structures administratives pour les adapter au nouvel environnement économique et social.
- La réorganisation et la délimitation des compétences de plusieurs ministères.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Economie et des Finances a entrepris un certain nombre de chantiers structurants visant :

- La création de trois directions : la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction des Investissements extérieurs (DIE), la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) devenue la Direction de la Politique Economique Générale (Direction de la Politique Economique Générale).

- La modernisation du Ministère à travers la mise en place de trois pôles chargés du suivi des projets fédérateurs inscrits dans le Plan d'action stratégique du département. Ces pôles concernent l'élaboration et l'évaluation des politiques économiques, l'amélioration de l'organisation et la valorisation des ressources du Ministère et le renforcement de l'efficacité du système de contrôle. L'objectif visé à travers cette modernisation est de développer la communication et la synergie entre les différentes directions et inscrire leurs actions dans le cadre d'une vision globale.
- Le renforcement de la dimension économique du Ministère en vue de faire de ce département une force de proposition en matière de politique économique et ce, à travers notamment, la mise en place du Comité de politique économique et du Comité de conjoncture financière, l'élaboration d'instruments de modélisation par la Direction de la Politique Economique Générale (DPEG), de simulation de politiques économiques et d'évaluation d'impact du libre-échange et le renforcement de l'équilibre économique des finances publiques.
- La mise en place de la programmation stratégique et l'essaimage de la culture de programmation au sein du département.

2.9. Développement des ressources humaines

Le développement des ressources humaines constitue l'une des priorités fondamentales de la politique engagée par les pouvoirs publics. Pour atteindre cet objectif, les pouvoirs publics ont, en plus de l'effort budgétaire consenti en matière d'enseignement, pris un certain nombre de mesures dont les plus importantes sont :

- L'adoption de la charte de l'enseignement et de la formation.
- La réforme de l'enseignement et de la formation à travers l'adoption d'un certain nombre de lois relatives à l'enseignement obligatoire, à l'enseignement pré-scolaire, à l'enseignement privé et aux académies régionales d'éducation et de formation.
- L'adoption de la loi relative à l'institution et à l'organisation de la formation professionnelle alternée.

2.10. Protection de l'environnement

Enfin, concernant la protection de l'environnement, les pouvoirs publics ont entrepris les actions suivantes :

- L'adoption du code de l'eau et de la création du Conseil supérieur de l'Eau et du Climat.
- La finalisation du code de l'environnement et l'élaboration d'un plan national d'action en vue de protéger l'environnement.
- La ratification d'un certain nombre d'accords internationaux relatifs à la coopération en matière de lutte contre la pollution, de lutte contre la désertification et de transport des produits dangereux par voie routière.

Conclusion

La période 1980-1999 s'est caractérisée par la mise en œuvre de profondes réformes économiques et financières qui ont permis la réduction des déséquilibres macro-économiques internes et externes ainsi que la modernisation et le développement de notre pays, la diversification de son appareil productif, la réduction de notre vulnérabilité aux aléas climatiques et notre plus grande intégration à l'économie mondiale.

Aussi, cette dynamique de réforme est appelée à s'accélérer à l'avenir avec la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique et social à moyen terme, dont les contours ont été définis dans le cadre du Plan de développement économique et social 2000-2004. Cette stratégie est axée sur quatre priorités essentielles à savoir : la promotion du secteur privé, l'amélioration de la gouvernance, le renforcement de la compétitivité extérieure de l'économie et le développement des secteurs sociaux.

La mise en œuvre d'une telle stratégie devrait permettre au Maroc de réaliser une croissance soutenue génératrice d'emplois et d'améliorer la compétitivité de son économie pour une meilleure intégration dans l'économie mondiale.